



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

**NUMERO SPECIAL**

**DACI**

**ARRÊTÉ MODIFICATIF**

**portant nomination d'un régisseur de recettes d'Etat  
auprès de la Direction Départementale de la Sécurité publique d'Indre-et-Loire**

**23 mars 2009**

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

BUREAU DU BUDGET DE L'ETAT

**ARRÊTÉ MODIFICATIF portant nomination  
d'un régisseur de recettes d'Etat auprès de la  
Direction Départementale de la Sécurité  
publique d'Indre-et-Loire Service de police de  
proximité**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion  
d'Honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses  
articles 529-7 à 529-9 et 529-30 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962  
portant règlement général sur la comptabilité  
publique et notamment son article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966  
modifié relatif à la responsabilité personnelle et  
pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié  
relatif aux régies de recettes et d'avances des  
organismes publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif au  
taux de l'indemnité de responsabilité susceptible  
d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux  
régisseurs de recettes relevant des organismes  
publics et montant du cautionnement imposé à ces  
agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001  
portant adaptation de la valeur en euros de certains  
montants exprimés en francs ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993  
habilitant les préfets à instituer ou à modifier des  
régies de recettes de l'Etat auprès des services  
régionaux ou départementaux relevant du ministère  
de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2006 instituant  
une régie de recettes à la Direction Départementale  
de la Sécurité Publique d'Indre et Loire pour la  
perception des amendes forfaitaires de la police de  
la circulation et le produit des consignations  
prévues par l'article L 121-4 du Code de la route ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2006 portant  
nomination d'un régisseur de recettes d'Etat auprès  
de la Direction Départementale de la Sécurité  
Publique d'Indre-et-Loire ;

Vu la nouvelle désignation effectuée par M. le  
Directeur Départemental de la Sécurité Publique  
d'Indre-et-Loire pour exercer les fonction de  
régisseur de recettes ;

Vu l'avis favorable émis par M. le Trésorier Payeur  
Général d'Indre et Loire ;

Sur proposition de Mme. La Secrétaire Générale de  
la Préfecture ;

Arrête:

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté du 28 août 2006  
est modifié comme suit :

M. Edouard SAURET - Capitaine de Police - est  
nommé régisseur titulaire, responsable de la régie  
de recettes de l'Etat à la Direction départementale  
de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire, pour  
percevoir le produit des amendes forfaitaires et des  
consignations de la police de la circulation, émises

par les agents de la Police Nationale, selon l'article  
18 de l'arrêté du 29 juillet 1993.

Article 2 : sans changement.

Article 3 : Les autres policiers de la Direction  
Départementale de la Sécurité Publique sont  
désignés mandataires. Le régisseur devra en  
communiquer la liste, ainsi qu'un spécimen de leur  
signature, à M. le Trésorier Payeur Général d'Indre-  
et-Loire.

Article 4 : Préalablement à son entrée en fonction,  
le régisseur titulaire devra constituer un  
cautionnement auprès de l'association française de  
cautionnement mutuel dans les conditions définies  
par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié.

Article 5 : Mme. la Secrétaire Générale de la  
Préfecture, M. Le Trésorier-Payeur Général  
d'Indre-et-Loire et M. le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'application du présent arrêté qui sera publié au  
recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 20 mars 2009

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Signé  
Christine ABROSSIMOV

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs

et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE*

*37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : *23 mars 2008* - N° ISSN 0980-8809.